

Simulation internationale canadienne des Nations Unies
Sommet sur les Premières nations
Proposition de résolution 1.1

Remarquant avec inquiétude le manque de l'adhérence à la Déclaration universelle des droits de l'homme vis à vis les Premières nations;

Ayant connaissance de besoin de respecter les droits des peuples des Premières Nations. Ces droits y compris

- a) Les droits de l'homme
- b) L'autodétermination
- c) Le développement durable

Renforçant le besoin d'un programme pour mieux rencontrer ces besoins

Rappelant à la communauté internationale que chaque situation est unique et elle devra être traitée individuellement;

1. Recommandant que les gouvernements d'établir des conseils y compris des membres autochtones pour évaluer les lois actuels afin de mieux assurer les droits de membres des Premières nations(des autochtones);
2. Rappelant à la communauté internationale que la constitution du pays d'origine est l'autorité suprême des problèmes intérieurs;
3. Constatant que la nature distincte des membres des Premières nations
4. Encourageant les membres des Premières Nations à envoyer un représentant afin de stimuler des discussions avec le gouvernement d'état déjà en place.

